



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Projet de loi de finances 2022

24 SEPTEMBRE 2021

L

e projet de loi de finances pour 2022 marque une nouvelle amplification de l'action du Gouvernement en faveur de la cohésion des territoires.

Il s'inscrit dans le contexte de la reprise particulièrement soutenue de notre économie, qui nous permet peu à peu de revenir à un niveau d'activité et de chômage d'avant-crise. Le plan France Relance, lancé il y a tout juste un an, a permis de protéger les activités qui font vivre notre pays tout en préparant l'avenir, en engageant des investissements structurels partout sur notre territoire pour accélérer les transitions. Nous y avons développé des outils nouveaux pour accompagner les territoires dans leurs projets, comme le fonds friches, doté de 650 millions d'euros et dont le Président de la République a annoncé la pérennisation, le recrutement de 4000 conseillers numériques pour renforcer l'inclusion numérique de nos concitoyens qui en sont le plus éloignés ou encore le développement des tiers-lieux. Toutes les collectivités de France - régions, départements et bloc local - y ont été étroitement associées à travers une méthode : la contractualisation, au plus proche de leurs projets.

Ce projet de loi de finances pour 2022, c'est la confirmation du « tournant de la confiance » opéré par le Gouvernement depuis 2017 avec les collectivités et leurs élus. Pour la cinquième année de suite, la

dotation globale de fonctionnement est stabilisée. C'est un engagement constant - et inédit depuis des décennies - pour conforter les ressources et les marges d'action des collectivités. Le soutien à l'investissement local est quant à lui encore renforcé. Sur le quinquennat, plus de 14,5 milliards d'euros auront été engagés en investissement, au bénéfice des projets locaux.

Depuis 2017, nous donnons corps à cette belle ambition de la cohésion des territoires, dont dépend si fortement la force de notre projet républicain et la concorde de notre pays. Cela s'incarne notamment par le retour des services publics et par l'accès au numérique pour tous, qui sont deux des chantiers prioritaires que nous avons conduits depuis 5 ans. La dynamique est forte : plus de 2000 France services seront labellisés d'ici la fin de l'année et nous atteindrons l'objectif de couvrir l'intégralité des cantons de notre pays, à moins de 30 minutes de chaque Français. Le déploiement de la fibre est quant à lui le plus rapide et le plus massif de tous les pays européens.

La cohésion des territoires, cela implique aussi de porter l'exigence de l'égalité des chances, dans nos quartiers prioritaires comme dans nos ruralités, et d'accompagner de manière différenciée les territoires qui en ont le plus besoin. La hausse constante du budget de la politique de la ville est l'illustration de notre engagement dans tous les domaines : renouvellement urbain, éducation, emploi...

La cohésion des territoires, c'est aussi un changement de méthode, avec un État déconcentré, proche du terrain et réactif, dont les moyens humains et les marges d'action sont confortés. Un « État accompagnateur » qui adapte sa réponse aux besoins.



La création et la montée en puissance de l'Agence nationale de cohésion des territoires, à travers notamment ses programmes d'appui à la revitalisation des centralités des petites et moyennes villes, en est un témoignage.

Ce projet de loi de finances 2022, dans la continuité des précédents, incarne l'ampleur de notre engagement pour redonner à chaque territoire la capacité de faire ses choix, de rebondir et d'entrer de plain-pied dans les grandes transitions auxquelles nous devons collectivement faire face.

Jacqueline Gourault,
ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Nadia Hai,
ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville

Cédric O,
secrétaire d'État délégué auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

Joël Giraud,
secrétaire d'État délégué auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité

Chiffres clés

1 Français sur 10 



vit dans l'un des **1514 quartiers** « politique de la ville » et **1 Français sur 3** en zone rurale 

1,1 Md€ du plan **France Relance**

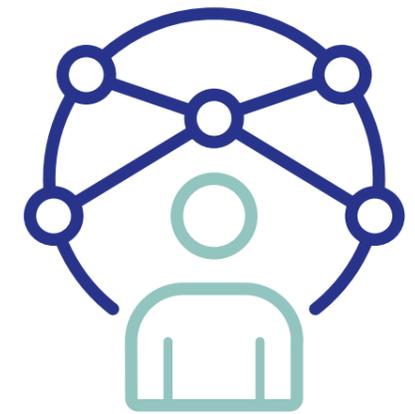
spécifiquement consacré aux quartiers et

8 Mds€ aux **territoires ruraux**



2 543
France services

et **300** **fabriques de territoires** dès 2022, pour renforcer le maillage du territoire



+ 29 M€

de soutien à l'ingénierie en 2022, sur les programmes **Petites villes de demain, Avenir Montagne** et **Agenda rural**



+ 129 M€ 
sur le quinquennat (+ 30 %)

Le budget de la politique de la Ville est passé de **429 M€ en 2018** à **558 M€ en 2022**

LA POLITIQUE DE LA VILLE, POUR AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DES QUARTIERS

Sanctuarisé en 2017 par le Président de la République après plusieurs années de baisse continue, le budget de la politique de la ville atteint cette année en crédits de paiement un niveau jamais égalé en 10 ans. Cette augmentation traduit l'engagement du Gouvernement pour l'égalité des chances et la cohésion sociale dans les quartiers de la politique de la ville. Le budget 2022 permettra ainsi la poursuite de la feuille de route Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de 2018 et le déploiement des mesures décidées lors du Comité interministériel des Villes du 29 janvier 2021. 45 M€ de crédits nouveaux sont ouverts en faveur de l'éducation et de la prévention de la délinquance.

Les cités éducatives : un engagement fort pour l'égalité des chances

Les cités éducatives se sont pleinement déployées dans 80 territoires labellisés par les ministères de la Ville et de l'Éducation nationale. Le rôle clé qu'elles ont joué dans le contexte de la crise sanitaire a confirmé leur position d'acteur de référence dans la lutte contre le décrochage scolaire au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au regard du bilan positif des premières années d'expérimentation, le Comité interministériel des Villes a décidé de la création de **46 nouvelles cités éducatives, portant leur nombre à 126. D'ici la fin de l'année 2021, 74 nouvelles cités seront labellisées afin de porter leur nombre à 200, avec un budget dédié de 31,5 M€.**

Les bataillons de la prévention

La mise en place de « bataillons de la prévention » est en cours dans 45 quartiers prioritaires de la politique de la Ville où les effectifs de police ont été renforcés (quartiers de reconquête républicaine). Constitués de **300 binômes d'éducateurs spécialisés et de médiateurs**, ces « bataillons » iront vers les jeunes des quartiers les plus en difficulté pour les reconnecter à la société, notamment par la scolarité, la formation et l'emploi et prévenir ainsi les actes de délinquance et de violence. **15,5 M€ de crédits nouveaux seront ouverts en 2022 pour le financement de ce dispositif innovant.**

Le financement du renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a été **abondé de 2 Mds€** à l'occasion du Comité interministériel des Villes grâce à une nouvelle contribution d'Action logement, du mouvement HLM et de l'État (+ 200 M€). Cet abondement favorisera une amplification des projets élaborés localement et une nouvelle accélération des mises en chantier. **Plus de 90 % des 455 projets sont d'ores et déjà validés et des chantiers sont en cours dans plus de 300 quartiers** pour les ouvrir sur leur environnement, renforcer la mixité sociale, améliorer le cadre de vie, accélérer la transition écologique et favoriser le développement économique. **Doté de 12 Mds€, le NPNRU pourra contribuer au financement de 115 000 démolitions, 95 000 reconstructions, 160 000 réhabilitations et 160 000 résidentialisations de logements locatifs sociaux, ainsi qu'à la minoration de près de 32 000 loyers et au traitement de plus de 900 équipements, dont 330 écoles.**



- **+ 45 M€ sur le budget 2022**, soit un budget total de 558 M€, dont :
 - **+ 31,5 M€** pour les cités éducatives
 - **+ 15,5 M€** pour les bataillons de la prévention
- **558 M€ de crédits de paiement** : le plus haut niveau depuis 2012 (539 M€)
- **+ 131 M€ par rapport au budget 2018** (429 M€ en crédits de paiement)

L'AGENDA RURAL, POUR AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DES TERRITOIRES RURAUX

Près de 21 millions de Français vivent dans les territoires ruraux – soit un tiers de la population française. Une partie de ces territoires sont aujourd'hui des espaces dynamiques et attractifs, dont les atouts conduisent 92 % des Français à considérer que les territoires ruraux sont agréables à vivre. Toutefois, les territoires ruraux, extraordinairement divers, doivent faire face à de nombreux défis pour assurer l'accès de leurs habitants aux services essentiels et construire un modèle de développement durable.



Pour répondre à l'ambition gouvernementale d'améliorer la qualité de vie dans les territoires ruraux, l'Agenda rural poursuit quatre grands objectifs, qui se déclinent en 181 mesures :

- **Faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique**
- **Renforcer leur attractivité**
- **Améliorer la vie quotidienne des habitants**
- **Appuyer les élus locaux dans leur action.**

Près de 20 millions d'euros sont mobilisés dans le cadre de France Relance pour financer une partie de ces mesures portées par la mission « Cohésion des territoires ».

Le PLF pour 2022 prévoit un renforcement des moyens budgétaires sur le front de la transition écologique avec un **doublement de la dotation biodiversité, portée à 20 millions d'euros**. La mesure sera accompagnée d'un élargissement de la dotation aux communes des parcs naturels régionaux. Il s'agit ainsi de soutenir les communes dans leurs actions de protection de la biodiversité mais aussi de renforcer la prise en compte des aménités naturelles dans les communes rurales.

Le volontariat territorial en administration (VTA) a été mis en place pour donner aux jeunes la possibilité de s'investir pour leur territoire et aider les territoires ruraux à faire émerger leurs projets de développement. Pour cela, **l'État finance un forfait de 15 000 € pour l'embauche d'un jeune diplômé, sur une mission d'ingénierie de 12 à 18 mois**. Le PLF 2022 permettra de renforcer la mesure pour atteindre **l'objectif de 800 VTA en 2022**. Cette mesure participe, avec les 66 campus connectés en milieu rural, **les 24 000 jeunes de territoires ruraux bénéficiant des cordées de la réussite**, les services civiques et les territoires éducatifs ruraux, à construire la jeunesse et la ruralité de demain.

- **2,5 M€ supplémentaires** en 2022 pour financer les VTA, ce qui portera à 5,5 M€ le financement de cette politique publique
- **10 M€ pour la deuxième année consécutive** pour financer le déploiement de l'Agenda rural.

FRANCE SERVICES, POUR DÉVELOPPER DES SERVICES PUBLICS PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Lancé en 2019, le programme France services représente le retour du service public dans les territoires. Santé, famille, retraite, logement, impôt ou encore accompagnement au numérique : France Services permet à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics à moins de 30 minutes de chez lui et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour l'aider dans ses démarches du quotidien.



L'année 2022 constitue une année charnière pour le programme avec l'aboutissement de la couverture territoriale fin 2022 qui permettra de poursuivre la montée en puissance sur les

chantiers d'animation, de qualité des services et de diversification des prestations offertes dans les structures. Les efforts de communication de 2021 devront être poursuivis pour asseoir la notoriété du réseau et l'ancrer dans le quotidien des Français.

L'animation du réseau permettra de décliner sur le terrain les orientations stratégiques du programme et de soutenir les référents préfectoraux dans l'accompagnement et le conseil quotidien aux structures.

Le contrôle qualité des structures candidates à la labellisation se poursuivra pour parachever la couverture territoriale du réseau France services et atteindre l'objectif de 2500 structures en fin d'année. Pour les France services déjà labellisés, l'évaluation de la qualité de service constitue une priorité et se traduit par la mise en place de dispositifs propres au réseau et complémentaires à la démarche nationale Services publics + : implantation de bornes tactiles permettant aux usagers de faire part de leur expérience (financées par la Banque des territoires), réalisation d'enquêtes mystères annuelles, travaux qualitatifs par le biais de focus groupes pour exemple.



- 1594 France services déployés en France
- 2000 France services d'ici la fin de l'année
- 2500 France services d'ici fin 2022

ACTION CŒUR DE VILLE ET PETITES VILLES DE DEMAIN, POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DES PETITES ET MOYENNES VILLES

Action cœur de ville comme Petites Villes de demain sont deux programmes qui œuvrent pour la revitalisation des centres-villes des moyennes et petites villes. Ils agissent avec la mobilisation des partenaires et des élus locaux pour mener à bien des projets de territoires personnalisés. Ces programmes permettent d'améliorer les conditions de vie des habitants et de conforter le rôle moteur de ces villes dans la dynamique des territoires.

Le programme Action cœur de ville, lancé en 2017 réunit 222 villes qui connaissent des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vacance commerciale. Au 1^{er} septembre 2021, 3 Mds€ ont été engagés pour répondre à ces problématiques. L'objectif pour les trois partenaires financiers du programme, la Banque des territoires, Action Logement, l'Anah ainsi que l'État est d'atteindre 5 Mds€ au 31 décembre 2022.

Lors de la rencontre nationale Action cœur de ville du 7 septembre dernier, le Président de la République a annoncé la pérennisation du fonds friches (actuellement de 650 millions d'euros en 2021-2022) avec un accent mis sur la reconversion des îlots vacants et friches dans les cœurs de villes.

350 Mds€ supplémentaires ont été annoncés en outre, en subvention, pour contribuer aux projets de redynamisation des centralités des moyennes et petites villes (Action cœur de ville, opérations de revitalisation du territoire, Petites Villes de demain). De plus, le fonds de requalification des locaux d'activité continuera d'être mobilisé prioritairement par les territoires ACV. Enfin, la couverture territoriale ciblée par les partenaires du programme et l'État à horizon fin 2022 est de 100% des 222 territoires ACV.

Le programme Petites Villes de demain lancé en octobre 2020 s'adresse à plus de 1 600 communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité en milieu rural et montrant des signes de fragilité. L'année 2022 sera consacrée à la signature des conventions cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT) et à l'engagement des actions concrètes : revitalisation commerciale, valorisation du patrimoine et animation culturelle,



réhabilitation du bâti ancien... Une attention particulière sera portée à la conception des projets de territoire en association avec les citoyens.

Petites villes de demain

- 1600 communes Petites Villes de demain dont 1237 ont signé une convention d'adhésion
- 200 chefs de projets Petites Villes de demain sont en poste
- 484 communes Petites Villes de demain ont sollicité les mesures « relance commerce » du programme

Action cœur de ville

- 222 villes dans le programme
- 5 Mds€ de financement du programme
- 350 Mds€ supplémentaires pour contribuer aux projets de redynamisation des centralités

TERRITOIRES D'INDUSTRIE, POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

Le programme Territoires d'industrie apporte un accompagnement en ingénierie aux territoires s'engageant dans un processus de reconquête industrielle et économique. Il rassemble 148 territoires autour d'un binôme élu-industriel et d'un projet de développement.



Avec France relance, l'État a mobilisé dans ce cadre **700 M€ pour soutenir des entreprises industrielles dans les territoires. 1 800 projets ont ainsi été financés, générant près de 4,5 Mds€ d'investissement et permettant la création de 23 000 emplois.**

En 2021, 8 territoires ayant subi un choc industriel ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, afin d'identifier de nouveaux projets. Cette aide « sur-mesure » se poursuivra en 2022.

Les exonérations fiscales et sociales zonées, comme les zones de revitalisation rurales (ZRR) ou les zones franches urbaines (ZFU), sont

maintenues en 2022 afin de faciliter l'implantation des entreprises dans les territoires vulnérables.

- **148 territoires d'industrie**
- **1 800 projets** soutenus dans le cadre du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires
- **17 732 communes** bénéficiant d'un classement en ZRR

LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT ET DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE, POUR GARANTIR À TOUS UNE CONNEXION ET UN RÉSEAU DE QUALITÉ

Pour trois Français sur quatre, l'amélioration de la couverture en très haut débit (THD) doit être une priorité du Gouvernement. Afin de répondre à cette attente, les autorités publiques se mobilisent depuis plusieurs années pour assurer le déploiement des infrastructures numériques sur tout le territoire avec un plan unique en Europe, le « Plan France Très Haut Débit ».



À ce titre, le new deal mobile, accord conclu en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) et les 4 opérateurs mobiles vise à généraliser la couverture 4G partout en France. Le new deal mobile permet également de déployer le dispositif dit « de couverture ciblée » au terme duquel les opérateurs de téléphonie mobile se sont engagés à déployer 5 000 nouveaux sites 4G chacun, dont une partie mutualisée, dans des zones non ou mal couvertes. Ces zones sont déterminées par la puissance publique au travers d'« équipes projets » locales qui rassemblent collectivités territoriales et services de l'État. Le new deal mobile représente un investissement de plus de 3 Mds €.

TRÈS HAUT DÉBIT

- **1,5 million de locaux** de plus sont éligibles à la fibre optique au deuxième trimestre 2021, soit + 22 % par rapport au deuxième trimestre 2020.
- **850 000 locaux** ont été rendus éligibles en zone rurale au deuxième trimestre, soit 95 % de plus que sur la même période un an auparavant.
- **Au total, ce sont 27 millions de locaux**, soit 65 % des Français, qui sont éligibles à la fibre optique.

MOBILE

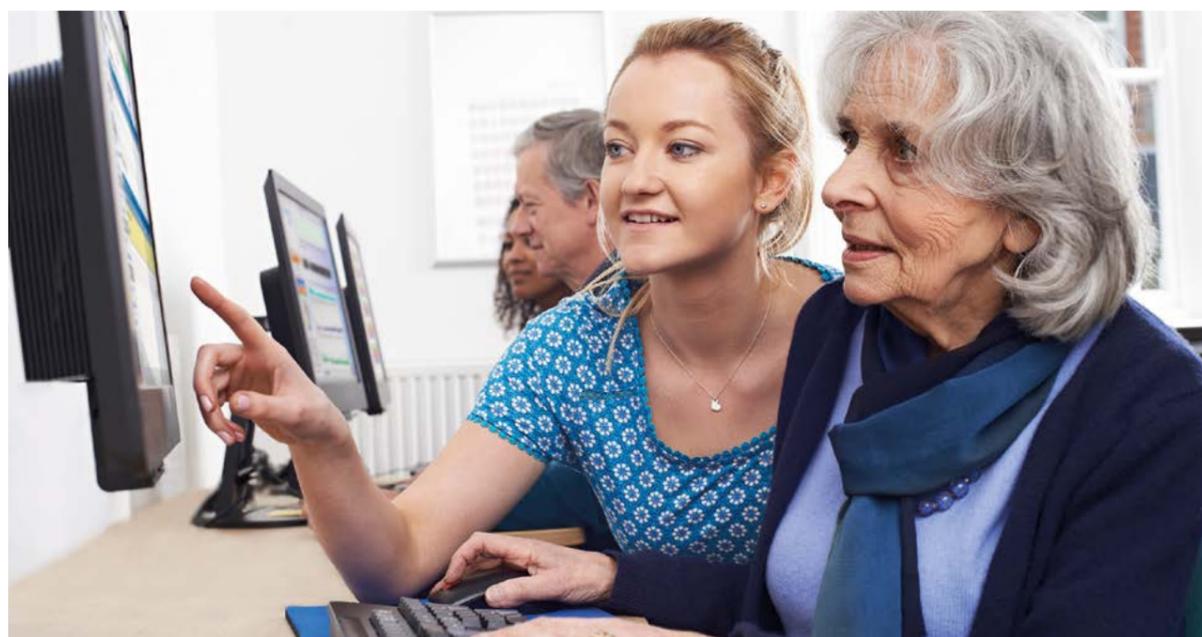
- **Plus de 3 000 sites** non ou mal couverts en téléphonie mobile ont été identifiés par les collectivités et l'État et imposés aux opérateurs.
- **Plus de 1 000 de ces sites** ont d'ores et déjà été mis en service.

Lancé dès 2013, le Plan France Très Haut Débit a été mené par l'État et les collectivités territoriales pour faire de la transformation numérique une des priorités de l'aménagement du territoire. Avec un **soutien financier de l'État à hauteur de 3,57 Mds€**, le plan représente un investissement massif de long terme à destination des infrastructures numériques en France.

À l'objectif de rendre accessible le très haut débit (30Mb/s) à tous nos concitoyens fin 2022 s'est ajouté celui de la généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné à fin 2025. Cette ambition pour le déploiement des réseaux filaires du futur et celle d'une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français constituent le socle indispensable pour résorber les fractures numériques.

L'INCLUSION NUMÉRIQUE, POUR RAPPROCHER LE NUMÉRIQUE DU QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

Aujourd'hui près de 13 millions de Français sont encore « éloignés du numérique ». Pour rapprocher ceux qui le veulent, l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre depuis 18 mois une stratégie nationale pour un numérique inclusif. Dans ce cadre, la lutte contre l'illectronisme fait l'objet d'un effort d'investissement sans précédent de 250 M€ du plan France Relance.



Il s'agit de permettre au plus grand nombre de s'approprier les nouveaux outils numériques en démultipliant les solutions d'accompagnement, partout et pour tous les Français. Aujourd'hui, trois actions phares ont été lancées.

- **Les 4000 conseillers numériques France services**, médiateurs numérique de terrain formés, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français.
- La création **d'infrastructures de proximité** en plus grand nombre, ouvert à tous, pour aller au-devant des publics.
- Le déploiement **d'Aidants Connect** pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls.

- **3 576 conseillers numériques validés** dans 2 395 structures d'accueil
- **912 conseillers numériques** recrutés et en formation et 112 en poste
- **Plus de 1000 professionnels** habilités Aidants Connect
- **2 millions de pass numériques** en cours de déploiement dans les territoires

LES TIERS-LIEUX, POUR PROMOUVOIR CRÉATIVITÉ, ATTRACTIVITÉ ET CULTURE DANS TOUS LES TERRITOIRES ET ANTICIPER « LE MONDE DE DEMAIN »

Ce sont 2 500 tiers-lieux aujourd'hui recensés en France. Ils déploient sur les territoires où ils sont implantés une offre diversifiée alliant médiation numérique, espaces de co-travail pour les indépendants ou télétravailleurs, ateliers de prototypage numérique, médiation sociale, activités culturelles et de formation professionnelle.



En lançant en janvier 2020 un programme spécifique sur les tiers lieux, « **Nouveaux lieux, nouveaux liens** », le Gouvernement a reconnu l'importance de ce mouvement de fond qui transforme les territoires. Ces lieux représentent un véritable potentiel de reconquête économique. Ils apportent des solutions concrètes aux évolutions les plus récentes de notre société : la transition numérique, l'apprentissage par « le faire », la transition écologique, le télétravail ou encore l'attractivité des territoires ruraux...

Les tiers-lieux sont intégrés au plan France relance avec la mise en œuvre de cinq mesures pour renforcer leur développement et leur structuration, pour un **budget total de 130 M€, dont la moitié provient de France Relance**.

- **300 Fabriques de Territoire** mailleront la France d'ici la fin de cette année
- **150 000 personnes** travailleurs quotidiens
- **130 M€ pour 5 grandes mesures :**
 - > Les manufactures de proximité : des ateliers de fabrication à destination des professionnels
 - > Développement de la formation professionnelle
 - > 3 000 missions de service civique
 - > 4 000 conseillers numériques France services
 - > 4 M€ pour financer l'accompagnement des porteurs de projet, la consolidation de la filière et des réseaux régionaux.

LE SOUTIEN FINANCIER AUX COLLECTIVITÉS, POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT LOCAL ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES

Des engagements tenus pour le cinquième budget du quinquennat

Le Président de la République a pris l'engagement en 2017 d'associer les collectivités au redressement des comptes publics **sans baisser leurs dotations**. Cet engagement, tenu dans les quatre dernières lois de finances, le sera également dans le PLF 2022 : la dotation globale de fonctionnement (DGF) demeurera stable en 2022 par rapport à 2021, avec 18,3 Mds€ pour le bloc communal et 8,5 Mds€ pour les départements, soit **26,8 Mds€** au total. C'est un effort très important en faveur de nos territoires puisque la DGF représente près du double de la mission « Sécurité » et du triple de la mission « Justice » du budget de l'État.



Un budget 2022 en faveur de l'investissement des collectivités locales

Dans le cadre de **France Relance**, l'État a mobilisé 2,5 Mds€ de subventions d'investissement en faveur des communes, des intercommunalités, des départements et des régions en 2020 et 2021 – en complément des crédits ouverts pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) et départemental (DSID) ainsi que la dotation politique de la ville (DPV), qui s'élèvent au total à 2 Mds€.

Cet effort sera poursuivi en 2022, avec environ **350 M€ de crédits supplémentaires sur la DSIL** destinés à financer les opérations présentées par les élus dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). En parallèle, la DSID est réformée afin d'augmenter son effet de levier sur la commande publique.

Sur la durée du quinquennat, les communes et intercommunalités rurales auront bénéficié de plus de 5,2 Mds€ de DETR contre 3,5 Mds€ sur la précédente mandature.

Davantage de solidarité pour les collectivités qui en ont le plus besoin

En 2022, l'État consacrera davantage de moyens aux collectivités disposant des ressources les moins élevées, ou qui font face à des charges plus importantes que les autres. Cette solidarité passera d'abord par un renforcement des dotations de péréquation, avec **95 M€ de plus**

Sur la durée du quinquennat, la DSU et la DSR auront chacune progressé de plus de 450 M€.

pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 95 M€ pour la dotation de solidarité rurales (DSR), contre 90 M€ les années précédentes. De même, le rattrapage du niveau des dotations



attribuées aux communes des départements d'outre-mer se prolongera l'année prochaine au même rythme que l'année dernière.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du **Comité interministériel aux ruralités**, l'État valorisera les **aménités produites par les territoires ruraux**, en doublant le montant de la dotation de biodiversité (de 10 M€ à 20 M€) et en rendant bénéficiaires de nouvelles petites communes, notamment quand elles appartiennent à un parc naturel régional.

Des crédits sont prévus pour financer les travaux de **reconstruction des vallées des Alpes-Maritimes** frappées par la tempête Alex, et pour lesquelles le Président de la République a annoncé 572 M€ de soutien public.

Enfin, le **financement du RSA en Seine-Saint-Denis sera assumé par l'État dès 2022** dans le cadre d'un **dispositif expérimental**, afin de permettre au département d'accroître les moyens qu'il mobilise en faveur de l'insertion de personnes pauvres ou éloignées de l'emploi.

Un PLF qui tire les conséquences de la réforme de la fiscalité locale sur le calcul des dotations de l'État aux collectivités

Conformément à l'engagement pris par le Gouvernement, **les effets de la baisse des impôts de production seront neutralisés pour les départements**, qui recevront l'année prochaine une compensation de 51,6 M€ sur le dispositif de compensation péréqué (DCP), dont le montant dépend en partie de taxes professionnelles ayant été diminuées pour relancer l'économie. Au-delà de cette compensation nouvelle, les compensations mises en place dans la dernière loi de finances pour les communes et les intercommunalités progresseront fortement.

Dans le prolongement de la loi de finances pour 2021, **les indicateurs** servant au calcul des dotations et fonds de péréquation **seront modernisés** en suivant les orientations fixées par les élus locaux au sein du Comité des finances locales, afin de les rendre plus justes et plus efficaces.

Dossier de presse

Projet de loi de finances 2022

www.cohesion-territoires.gouv.fr